

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-327, intitulé: "Loi pour faire droit à Antoni Kubowicz".

Bill SD-328, intitulé: "Loi pour faire droit à Georg Zechanowitsch".

Bill SD-329, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Kwas Cada".

Bill SD-330, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Wroblewski".

Bill SD-331, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ednah Hiltz Dewey".

Bill SD-332, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Jarvis Lahaye".

Bill SD-333, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire-Marie Marchand McGuinness".

Bill SD-334, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Denise Théberge Duguay".

Bill SD-335, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rita-Desneiges Trépanier Pelchat".

Bill SD-336, intitulé: "Loi pour faire droit à Darrell Ashley Connor".

Bill SD-337, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys-Florida Allard Chénier".

Bill SD-338, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Floomberg Schaffer".

Bill SD-339, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Marylyn Archibald Warren Wornell".

Bill SD-340, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Miller Burke".

Bill SD-341, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacquelyn Gregory Bradley Walker".

Bill SD-342, intitulé: "Loi pour faire droit à Monica Carolyn Nolan McCullough".

Bill SD-343, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Albert".

Bill SD-344, intitulé: "Loi pour faire droit à Renee Helen Engel Graham".

Bill SD-345, intitulé: "Loi pour faire droit à Florian Poissant".

Bill SD-346, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Potts (Wittingham) Barretta".

Bill SD-347, intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Bissessar".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.